



## Commune de GIVENCHY LES LA BASSEE

### Bulletin d'informations de l'Equipe Municipale



Vous pouvez contacter M. le Maire et ses Adjointes à l'adresse : [serv.comm.givenchy@gmail.com](mailto:serv.comm.givenchy@gmail.com)

Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : [givenchyleslabassee.fr](http://givenchyleslabassee.fr)

M. le Maire, Mmes et MM. les Adjointes,  
Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux

**Vous souhaitent d'agréables vacances ...**

La communication constitue, avec la plupart de ses supports, un facteur qui est gage d'une transparence recherchée, toujours avec avidité par quiconque en charge de responsabilités. C'est, sans nul doute parce qu'ils répondent à ces aspirations que les feuillets d'informations que nous essaierons de publier, régulièrement, chaque semaine, sont remis à votre attention.

Il est constaté de façon flagrante que l'épidémie due à la Covid-19, et l'obligation de se conformer aux règles très drastiques édictées par les protocoles sanitaires obligeant, notamment, à des mesures de confinement, ont provoqué de très importants bouleversements dans les habitudes de chacun. Il est permis, constatant les efforts consentis par tous, afin d'en terminer avec cette longue période d'inactivité, d'inaction, que le tribut que nous avons payé, puisse nous préserver d'un fléau qui a frappé jusque la mort dans diverses régions. Malgré les périodes très sombres que nous avons subies, il est indispensable de faire preuve de courage, de reprendre toutes les activités habituelles antérieures, de faire foi en un avenir moins cruel. C'est, forts d'un optimisme enviable, mais réaliste que nous entrevoyons la réalisation de la première partie de ce vaste chantier que constitue l'assainissement. Grâce à ces feuillets d'informations, vous serez tenus au courant des évolutions constatées.

*Jacques Herbaat*



#### **14 Juillet.**

C'est sous un ciel maussade que M. le Maire a déposé une gerbe, accompagné de ses Adjointes, de quelques Conseillers Municipaux et d'un public clairsemé dû aux contraintes imposées par les gestes « barrière ». Le 14 Juillet 1789, la prise de la Bastille fut la première

intervention du peuple parisien dans le déroulement de la Révolution française. Intervention populaire qui mit fin provisoirement aux tentatives du roi Louis XVI de reprendre le pouvoir absolu qu'il avait perdu en Juin 1789. Merci à Louis VANBANDON, porte drapeau.

#### **Remplacement du miroir installé rue des Bois Blancs**

Il a été nécessaire d'envisager le remplacement de l'ensemble de l'équipement du miroir (mât + scellement + miroir antibuée), devenu défaillant, installé sur le trottoir de la Rue des Bois Blancs.

Pour la réalisation de cette opération, il a fallu souscrire à plusieurs démarches. Celles-ci ont été diligentées, en tenant compte et en pratiquant les meilleurs délais. La Municipalité, comme toujours quand il s'agit de questions de sécurité, a tenu à apporter toute sa conviction afin de concevoir, de réaliser et d'assurer à cette délicate intervention, une satisfaisante réussite.

Une totale satisfaction a pu être enregistrée, à très juste titre, par les membres du Conseil Municipal en apprenant que les travaux étaient prévus pour cette semaine. Sur les conseils de la MDI (Maison Départementale des Infrastructures), l'entreprise SAS Groupe Hélios Division T1 de Ruitz a été contactée et a soumis un devis qui s'élève à 1521.84 TTC.

Comme à chaque fois, dans pareille situation, mettant en jeu la sécurité, la Municipalité a eu à cœur d'agir avec efficacité dans des délais les plus brefs.

#### **Service « prêt de matériel Communal ».**

Ayant pris connaissance, il y a désormais plusieurs années, d'un souhait fortement exprimé par les habitants de la commune qui organisent des réunions familiales, qu'il existait un moyen de leur venir en aide alors qu'ils se trouvaient en butte à des questions de matériels, de certains mobiliers. Il peut, dès lors, être envisagé, la mise à disposition de certains matériels. La première démarche consiste en la délivrance d'un bon d'enlèvement en mairie, accompagné d'un chèque de caution de 100 euros.





### **Association « réagir » de Lestrem : versement de la cotisation.**

Cette association assure le nettoyage du fossé béton qui longe le chemin de halage du Canal d'Aire. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 s'élevait à 384 € TTC. L'équipe municipale devra décider ou pas de reconduire l'adhésion pour l'année 2020 dès que cette demande leur parviendra.

### **Déjections canines :**

Il est très fréquent de voir la nuisance, visuelle comme olfactive des déjections canines.

Les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes :

- Dégradation du cadre de vie.
- Souillures des espaces publics.
- Prolifération des microbes.
- Risque de chute.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Faisons en sorte de préserver notre cadre de vie. C'est l'affaire de tous !



### **Taux d'imposition :**

Le budget primitif pour l'année 2020 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a eu lieu le 2 Juillet 2020. Comme l'avait souhaité Monsieur le Maire, les taux d'imposition sont restés identiques, à savoir : 7.39 % pour la Taxe d'Habitation, 6.77 % pour le Fond Bâti et 17.45 % pour le Fond Non Bâti.

### **Fréquentation des espaces publics communaux.**

L'attention des responsables municipaux est, de nouveau attirée sur les agissements de certains individus (jeunes et moins jeunes), qui occupent certains espaces communaux, de façon à s'attirer des reproches. Il est malheureusement possible de constater, à de très nombreuses reprises, de trop nombreuses reprises que l'occupation se soldait par un constat de mauvaises fréquentations et d'occupations des lieux. Invectives, destructions volontaires de certaines structures, occasionnant pour la municipalité, des remises en état financièrement non négligeables. Les assurances rechignent, et même, dans certains cas, refusent d'assurer la prise en compte des préjudices enregistrés.

Il est vivement signalé que le « city-stade » a subit et continue de subir régulièrement, malgré les interventions des services de la police nationale, et les interventions du Maire, des dégâts déplorables.

L'attitude et le comportement des auteurs de ces faits inadmissibles sont passibles de sanctions même financières très lourdes. Il est, ici, rappelé que les parents sont financièrement et judiciairement responsables de leur(s) enfant(s).

La municipalité par le biais de ses commissions travaille activement pour apporter une solution pérenne afin de répondre aux attentes légitimes de tout à chacun. Nous vous tiendrons informés des avancés et des projets qui verront le jour, nous l'espérons, très prochainement.



### **Centre Aéré d'Août.**

Depuis plusieurs mois, les Membres du Conseil Municipal et surtout ceux repris dans la commission concernée, étudie l'éventualité de la tenue d'un centre de loisirs durant le mois d'Août. Afin de ne pas commettre une quelconque erreur d'appréciation, il était impératif de recueillir l'avis des familles grâce à un avis d'information déposé dans chaque boîte aux lettres.

Cette enquête a permis de prendre note et de prendre conscience de l'impact des effets résultant de l'épidémie de la Covid-19, des divers protocoles sanitaires ainsi que des règles sanitaires. Le retour des feuillets et le très faible nombre constaté d'enfants susceptibles de participer au centre aéré, nous oblige à prendre la décision suivante : **IL N'Y AURA PAS DE CENTRE AERE EN AOUT 2020.**